

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

### ECOFI CAPITAL GARANTI 2029 - Part C

CODE ISIN : FR0000441180

FIA soumis au droit français géré par ECOFI Investissements

**Nom de l'initiateur** | ECOFI Investissements

**Site internet** | [www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr)

**Contact** | Appelez le 01 44 88 39 24 pour de plus amples informations

**Autorité compétente** | L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle d'ECOFI Investissements en ce qui concerne ce document d'informations clés. ECOFI Investissements est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP97004.

**Date de production du document d'informations clés** | 22/12/2025

## Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type** | Fonds d'Investissement à Vocation Générale prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement de droit français. Cet OPC bénéficie d'une garantie en capital.

**Durée** | La durée du fonds est de 99 ans à compter de sa date de création.

**Objectifs** | L'objectif de gestion du FIA, reposant sur une gestion discrétionnaire, est de :

- bénéficier à l'échéance cible du 19/04/2029 (ci-après la « Date d'Echéance »), d'une valeur liquidative au moins égale à 100% de la valeur liquidative du Fonds au 18/04/2024, hors (i) des commissions de souscription et/ou de rachat et (ii) des éventuels impacts liés à la fiscalité, (ci-après la « Valeur Liquidative de Référence ») pour les parts souscrites avant le 18/04/2024 et conservées jusqu'à la Date d'Echéance ;
- bénéficier partiellement de l'évolution d'un portefeuille construit avec une contrainte de volatilité historique de 4,5% à travers un contrat de swap. Ce portefeuille est composé d'une poche dynamique investie en parts ou actions d'OPC gérés par ECOFI Investissements (ci-après l'« Allocation Dynamique ») et d'une poche monétaire composée d'OPC labellisés ISR.

Entre le 15 décembre 2023, 10h01, heure de Paris, et le 18 avril 2024, 10 heures, heure de Paris, (ci-après la « Période de Commercialisation »), le FIA aura une gestion de profil monétaire et sera investi, jusqu'à 100% de son actif, en OPC monétaires gérés par la Société de gestion.

A l'issue de la Période de Commercialisation, le FCP sera investi sur les grandes classes d'actifs au sein de la zone OCDE (actions, obligations, parts ou actions d'OPC).

La stratégie d'investissement consiste à être exposée à l'Allocation Dynamique tout en bénéficiant d'une garantie en capital.

En vue de respecter l'objectif de gestion défini plus haut, cette exposition est réalisée au travers de deux contrats d'échange (ci-après les « Swaps ») conclu avec la contrepartie BNP PARIBAS (ci-après la « Contrepartie ») :

- Un Total Return Swap de financement qui renvoie la performance des actifs du FCP ;
- Un swap de performance (ci-après le « Swap de Performance ») qui reproduira synthétiquement la performance positive du Portefeuille Evolutif ajusté d'une décote forfaitaire.

A la Date d'Echéance, le Swap de Performance délivrera la performance positive d'un Portefeuille Evolutif composé de l'Allocation Dynamique et d'une poche monétaire composée d'OPC labellisés ISR (ci-après le « Portefeuille Evolutif »).

Le Portefeuille Evolutif est construit dans l'objectif de respecter une contrainte de volatilité historique limitée à 4,5%. Ainsi, plus la volatilité historique de l'Allocation Dynamique augmente au-delà de ce même seuil, plus l'exposition à l'Allocation Dynamique diminue et plus l'exposition aux actifs monétaires augmente.

L'exposition du Portefeuille Evolutif à l'Allocation Dynamique, déterminée quotidiennement, résulte d'un calcul dont le terme principal est égal au rapport d'un coefficient fixe de 4,5%, qui traduit le niveau de volatilité dont la stratégie ne devra pas s'éloigner, et du maximum entre la volatilité historique de l'Allocation Dynamique sur les 20 derniers jours ouvrés et la volatilité historique de l'Allocation Dynamique sur les 60 derniers jours ouvrés. Le niveau d'exposition en résultant sera ainsi compris entre 0 et 100%.

Pour la gestion de sa trésorerie, le FCP pourra investir en parts ou action d'OPC monétaire ou recourir à des dépôts et emprunts d'espèces.

A l'issue de la Date d'échéance, le FIA adoptera une gestion de profil monétaire et pourra être investi, jusqu'à 100% de son actif, en parts ou actions d'OPC monétaires gérés par la Société de gestion. La Société de gestion pourra également décider, en application de la réglementation applicable de procéder, à la fusion-absorption par un autre OPC, à la liquidation, au renouvellement de la stratégie d'investissement, ou proposer une nouvelle stratégie d'investissement, du FIA sous réserve préalable d'obtenir l'agrément de l'autorité de tutelle du FIA, et d'avertir les porteurs. A défaut, et au plus tard six (6) mois après la Date d'Echéance, le FIA sera liquidé sous réserve préalable de l'accord de l'Autorité des marchés financiers.

**Affectation des revenus** | capitalisation

**Affectation des plus et moins-values** | capitalisation

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats** | Les ordres de souscriptions ou de rachats sont centralisés par le dépositaire à 9:00 chaque mercredi de bourse ouvré à Paris et exécutés à cours inconnu sur la base de la valeur liquidative établie le jeudi suivant l'exécution avec règlement des ordres dans un délai de deux jours suivant le jour d'établissement de la valeur liquidative.

## Avantages

- Le porteur ayant souscrit avant le 18/04/2024 et ayant conservé ses parts jusqu'à la Date d'Echéance bénéficie à la Date d'Echéance d'une valeur liquidative au moins égale à la Valeur Liquidative de Référence (hors (i) des commissions de souscription et/ou de rachat et (ii) des éventuels impacts liés à la fiscalité).
- La stratégie consiste à participer partiellement à la performance de l'Allocation Dynamique, tout en bénéficiant d'un mécanisme de contrôle de la volatilité à 4,5%. Ceci permet de réduire l'exposition à l'Allocation Dynamique en cas de hausse de la volatilité, ou au contraire, de l'augmenter en cas de baisse de la volatilité, dans la limite de 100%.
- Le porteur bénéficie d'un potentiel de diversification sur plusieurs classes d'actifs. Toutefois, compte tenue de la contrainte de volatilité, l'exposition du Portefeuille Evolutif à des actifs dynamiques de type actions pourra être limitée, ce qui pourra réduire le potentiel de performance du portefeuille.

## Inconvénients

- La garantie en capital investi dans le FIA est conditionnée à la souscription des parts avant le 18/04/2024 et à leur conservation jusqu'à la Date d'Echéance. Aucune garantie en capital ne peut être assurée pour les investisseurs qui ne conservent pas leur parts jusqu'à la Date d'Echéance.
- La variation brutale de la volatilité en cas de marchés perturbés peut rendre la composition du Portefeuille Evolutif inadéquate. En effet, lors de variations brutales de la volatilité des marchés, le mécanisme de limitation de la volatilité, réalisée sur la base des 20 ou 60 derniers jours, induira un ajustement éventuellement retardé.
- Les poids relatifs de l'Allocation Dynamique sont déterminés de manière discrétionnaire par ECOFI Investissements. Ainsi l'Allocation Dynamique peut être totalement concentrée sur une seule classe d'actifs ou un nombre réduit de classes d'actifs.
- En contrepartie de la garantie, la performance retenue du Portefeuille Evolutif est minorée d'une décote forfaitaire annuelle de 1,70%.

La politique de gestion ne saurait être liée à un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur. Aucun indicateur de référence n'est défini.

**Fréquence de valorisation** | La valeur liquidative est calculée hebdomadairement, le jeudi, à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris et des jours fériés légaux français.

**Investisseurs de détail visés** | Cet OPC est ouvert à tous souscripteurs ayant une connaissance des marchés financiers. Ceux qui n'ont pas de connaissance ou d'expérience de base peuvent obtenir des conseils financiers indépendants avant d'investir dans cet OPC. Les investisseurs potentiels devraient être en mesure de détenir cet investissement jusqu'au 19 avril 2029 et devraient s'assurer qu'ils acceptent le niveau de risque indiqué par la mesure SRI fournie. Par ailleurs, le produit financier n'a pas été enregistré en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Il ne peut pas être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. person», selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA".

**Date d'échéance** | 19/04/2029.

**Dépositaire** | CACEIS BANK

**Modalités d'obtention d'informations sur le produit financier** | Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles, en français, sur notre site internet [www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr) ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : ECOFI Investissements - Service Clients – 12 boulevard Pesaro – CS10002 – 92024 NANTERRE CEDEX.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

**Indicateur de risque** |



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts jusqu'au 19 avril 2029.

**Avertissement** : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous pourriez subir des coûts supplémentaires importants si vous sortez du produit avant échéance.

**L'indicateur synthétique de risque** permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à

un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

**Risque de crédit** | risque de défaut (qui pèse sur un créancier de voir son débiteur ne pas être en mesure d'honorer les engagements qu'il a contractés à son égard) et le risque de dégradation de signature (réduction de la qualité d'un émetteur vue par le marché).

**Risque lié aux instruments financiers** | l'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

**Risque de contrepartie** | risque d'une défaillance (par exemple faillite) de l'un des intermédiaires auxquels la société de gestion a recours au titre de la gestion de l'OPC.

**Risque de liquidité** | difficulté à vendre rapidement et dans de bonnes conditions les actifs détenus, ce qui peut affecter la valeur liquidative de l'OPC.

**Garantie** | Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Toutefois, les porteurs bénéficient, à l'échéance ciblée du 19/04/2029 d'une garantie en capital, à hauteur de 100% de la valeur liquidative de référence du 18/04/2024 pour les parts souscrites avant le 18/04/2024 et conservées jusqu'au 19/04/2029, 10h00, heure de Paris. Le porteur ne bénéficie de la garantie qu'à la condition d'avoir souscrit ses parts avant le 18/04/2024, 10h00, heure de Paris, et de les avoir conservées jusqu'au 19/04/2029, 10h00, heure de Paris.

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

| Période de détention recommandée : 5 ans<br>Exemple d'Investissement : 10 000 € |                                                                                                                                                                                              |                              |                                                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| Scénarios                                                                       |                                                                                                                                                                                              | Si vous sortez après<br>1 an | Si vous sortez<br>le 19/04/2029<br>(Période de détention recommandée) |
| Minimum                                                                         | Ce produit prévoit une garantie du capital contre les aléas de marché, sous réserve de conserver les parts jusqu'au 19/04/2029. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. |                              |                                                                       |
| Tensions                                                                        | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                                                                                                       | 8 680 €                      | 10 000 €                                                              |
|                                                                                 | Rendement annuel moyen                                                                                                                                                                       | -13.20%                      | 0.00%                                                                 |
| Défavorable                                                                     | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                                                                                                       | 8 680 €                      | 10 000 €                                                              |
|                                                                                 | Rendement annuel moyen                                                                                                                                                                       | -13.20%                      | 0.00%                                                                 |
| Intermédiaire                                                                   | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                                                                                                       | 9 720 €                      | 11 420 €                                                              |
|                                                                                 | Rendement annuel moyen                                                                                                                                                                       | -2.80%                       | 2.69%                                                                 |
| Favorable                                                                       | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                                                                                                       | 10 890 €                     | 12 990 €                                                              |
|                                                                                 | Rendement annuel moyen                                                                                                                                                                       | 8.90%                        | 5.38%                                                                 |

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre mars 2024 et septembre 2025, intermédiaire entre février 2020 et février 2024 et favorable entre mars 2020 et mars 2024.

Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée, aucune garantie ne vous est donnée et vous pourriez subir des coûts supplémentaires.

## Que se passe-t-il si ECOFI Investissements n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Le produit financier bénéficie d'une garantie du capital à hauteur de 100% de la valeur liquidative de référence constatée le 18/04/2024. Afin de bénéficier de cette garantie à 100%, les porteurs doivent avoir souscrit leurs parts entre le 15/12/2023 et le 18/04/2024 et les avoir conservées jusqu'au 19/04/2029. Cette garantie est accordée par BNP PARIBAS.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10000 EUR sont investis.

|                                 | Si vous sortez<br>après 1 an | Si vous sortez<br>le 19/04/2024<br>(Période de détention<br>recommandée) |
|---------------------------------|------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Coûts totaux                    | 550 €                        | 224 €                                                                    |
| Incidence des coûts annuels (*) | 5.50% chaque année           | 0.51% chaque année                                                       |

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3.20% avant déduction des coûts et de 2.69% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie                         |                                                                                                                                                                                                                                                               | Si vous sortez<br>après 5 ans |
|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| Coûts d'entrée                                                    | La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. Nous ne facturons pas de coût d'entrée.                                                                                                                                                  | 0 EUR                         |
| Coûts de sortie                                                   | 5.00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.<br>Ces coûts s'appliquent uniquement si vous sortez avant le 19/04/2029.                                                                                                                         | 500 EUR                       |
| Coûts récurrents prélevés chaque année                            |                                                                                                                                                                                                                                                               |                               |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0.50% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.                                                                                                                                 | 50 EUR                        |
| Coûts de transaction                                              | 0.00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 0 EUR                         |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions              |                                                                                                                                                                                                                                                               |                               |
| Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement     | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.                                                                                                                                                                                                | 0 EUR                         |

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans.

Le FIA ne pourrait pas convenir aux porteurs ne souhaitant pas conserver leurs parts jusqu'à 5 ans. Les parts de cet OPC sont des supports de placement à court/moyen terme moyen terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification de son patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque semaine, les opérations de rachat sont exécutées de façon hebdomadaire. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur. En cas de sortie avant la date d'échéance du 19/04/2029, une commission de rachat à l'OPC d'un montant de 5% (dont 0,50% acquis à l'OPC) sera appliquée. De plus, le porteurs ne bénéficieront pas de la garantie en capital, à hauteur de 100% de la valeur liquidative de référence du 18/04/2024.

Plafonnement des rachats I La société de gestion n'a pas mis en place de mécanisme de plafonnement des rachats pour cet OPC.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société ECOFI Investissements (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société ECOFI Investissements : veuillez contacter la société ECOFI Investissements, par courriel (contact@ecofi.fr) ou par courrier, de préférence avec A/R (ECOFI Investissements – à l'attention de la direction risques et conformité – ECOFI Investissements - Service Clients – 12 boulevard Pesaro – CS10002 – 92024 NANTERRE CEDEX). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société [www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr).
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Informations sur les performances passées I Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : [https://www.ecofi.fr/sites/default/files/fonds/HistoriquePerformance\\_FR0000441180.pdf](https://www.ecofi.fr/sites/default/files/fonds/HistoriquePerformance_FR0000441180.pdf)

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le produit financier I Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles, en français, sur notre site internet [www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr) ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : ECOFI Investissements - Service Clients – 12 boulevard Pesaro – CS10002 – 92024 NANTERRE CEDEX.

Médiation I Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, le porteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers sous réserve que (i) le porteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services d'ECOFI Investissements et ne soit pas satisfait de la réponse d'ECOFI Investissements (ii) qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).